



**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**DES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS**

**51 Chemin du Port de l'Homme BP 44**

**33360 LATRESNE**

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'EQUIPEMENTS  
SPORTIFS DE PROXIMITE**

**Maîtrise d'ouvrage : CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers**

Date et heure limites de réception des offres :

**MERCREDI 17JUN 2009 à 18H00**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**APPEL D'OFFRES OUVERT**

## **1- Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet la désignation des opérateurs économiques chargés de la fourniture et l'installation d'équipements sportifs de proximité en accès libre plus communément appelés « city-stades » sur les communes de Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Latresne, Quinsac, Saint Caprais de Bordeaux.

## **2- Conditions de la consultation/ Caractéristiques et objet du marché.**

Le projet concerne :

- l'aménagement de cinq structures sportives de proximité en accès libre sur les communes de Baurech, Cambes, Camblanes-et-Meynac, Latresne, Saint Caprais de Bordeaux
- la réfection d'un terrain extérieur de basketball avec les marquages au sol pour d'autres sports, notamment le handball, à Quinsac
- la fourniture et la pose de panneaux de basket à Quinsac

La date prévisionnelle de livraison de l'ensemble des éléments du projet est prévue pour la fin du deuxième semestre 2009.

L'opérateur économique chargé de la fourniture et l'installation des city-stades devra également proposer au maître d'ouvrage une solution de maintenance.

## **3- Nature de la procédure.**

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La consultation est lancée sur une solution de base avec options (voir le CCTP).

## **4- Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par GIC-BTP 4, Impasse Birouette 33000 Bordeaux. Le maître d'œuvre est chargé d'une mission de base.

## **5- Mission de coordination SPS**

GIC-BTP, 4, Impasse Birouette 33000 BORDEAUX.

## **6- Lots- forme juridique de l'attribution**

Les travaux sont répartis en un lot défini comme suit :

Lot 2 : Fourniture, installation et maintenance des équipements sportifs de proximité en accès libre.

Le lot 1 VRD a été attribué.

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés.

### **7- Contrôle technique.**

S'il y a lieu, au titre des stipulations décrites au C.C.T.P, il sera assuré par un laboratoire spécialisé et agréé.

### **8- Durée du marché – délai d'exécution**

Le délai d'exécution du lot est fixé à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peut être en aucun cas modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni en annexe de ce document.

### **9- Modifications de détail au dossier de consultation**

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### **10- Durée de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **11- Constitution du dossier de remise des offres**

Les dossiers de consultation sont à retirer auprès du Maître d'ouvrage :  
Communauté de Communes des Portes de l'Entre-deux-Mers  
51, Chemin du Port de l'Homme BP 44  
33360 LATRESNE  
Tél : 05.56.20.83.60  
Fax : 05.56.21.72.64

ou bien par voie électronique sur le site du Pays Cœur Entre-deux-Mers  
([www.coeurentre2mers.com](http://www.coeurentre2mers.com) → rubrique Communautés de Communes → CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers → Publications → Les avis)

Les offres de chaque candidat seront rédigées en langue française et exprimées en euros.

### **13- Documents à remettre, dossier de remise des offres**

Le candidat devra remettre

1. La lettre de candidature (modèle DC4). Il est rappelé que, pour les candidatures groupées, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble des entrepreneurs groupés. Il est par contre nécessaire de produire autant de déclarations du candidat et de certificats qu'il y a de prestataires groupés.

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

2. Une déclaration du candidat à produire par chaque membre du groupement s'il y a lieu (DC5).

3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

4. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier :

a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales

b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours de ces cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du Travail

5. une déclaration, par membre de l'équipe s'il y a lieu, certifiant son appartenance à cette équipe pour le marché de travaux.

6. Un dossier présentant les références et les qualifications professionnelles globales ou individuelles de chaque membre de l'équipe la constituant et les réalisations collectives ou individuelles de chacun, en particulier en ce qui concerne les éléments énumérés dans les critères de sélection :

7. Un dossier technique précisant la qualité de l'ensemble des matériaux, des fiches relatives à l'esthétique de chaque produit et l'intégration environnementale et la qualité environnementale de chaque produit. Soit un dossier à trois entrées : technique, esthétique et environnemental.

8. L'acte d'engagement dûment complété faisant apparaître sa meilleure proposition de prix.

9. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), à accepter sans aucune modification, dûment daté et signé

10. le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses documents annexés, à accepter sans aucune modification daté et signé

11. Une décomposition du prix global forfaitaire précisant les quantités à exécuter prévues par le candidat et le prix de l'unité correspondant.

Le marché sera résilié, aux torts du cocontractant de la personne publique, en cas d'inexactitude des renseignements relatifs à la déclaration de redressement judiciaire si c'est le cas, à la déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'a pas l'interdiction de concourir et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions au code du travail ainsi que les documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du même code.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance forfaitaire prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), ils doivent le préciser sur l'Acte d'Engagement (AE)

#### JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics.

#### **14- Critères intervenant au moment de l'ouverture des offres:**

Garanties et capacités techniques et financières.

#### **15- Critères retenus lors de l'analyse des offres :**

Les critères seront, par ordre d'importance décroissante, les suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- prix des prestations (45%)
- valeur technique appréciée à partir du dossier technique (40%)
- propositions relatives à la maintenance et l'entretien des structures (15%)

#### **16- Conditions de remise des offres**

Les dossiers seront remis sous pli cacheté précisant le libellé de l'opération à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS  
51 Chemin du Port de l'Homme BP44  
33360 LATRESNE

ou adressés à la même destination par pli recommandé avec accusé de réception postal avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement de consultation.

La transmission des candidatures par voie électronique est proscrite dans le cadre de la présente consultation

Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès de :

Renseignements administratifs:

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS

51 Chemin du Port de l'Homme BP44

33360 LATRESNE

Julian SANABRIA

05.56.20.83.60

Renseignements techniques :

GIC-BTP

4, Impasse Birouette

33000 BORDEAUX

M. GAILLARD